Un sous-préfet de Normandie mis en examen et incarcéré pour vol

27/02/2016 à 11h19

Enquête. Le sous-préfet Hugues Malecki, secrétaire général aux affaires régionales (SGAR) de Normandie depuis le début de l'année, vient d'être mis en examen par un juge d'instruction et placé en détention provisoire dans le cadre d'investigations portant sur du vol de mobilier national.

Une chape de plomb. À la préfecture de Normandie, à Rouen, personne ne souhaite s'exprimer sur le départ précipité du sous-préfet Hugues Malecki. Nommé le 31 décembre secrétaire général aux affaires régionales (SGAR), le haut-fonctionnaire de 50 ans a déjà fait ses valises de l'ancien Hôtel-Dieu. Il devait rester en poste trois ans si l'on en croit l'arrêté de nomination pris par le Premier ministre…

« Faire ses valises », l'expression est galvaudée puisque le haut-fonctionnaire n'a en réalité pas eu le temps de les faire. Il y a une dizaine de jours, des policiers, agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction du Puy-en-Velay (Haute-Loire), ont débarqué de bon matin à son domicile de fonction pour l'interpeller. Placé en garde à vue, Hugues Malecki a ensuite été rapidement transféré au siège de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), à Nanterre (Hauts-de-Seine).

« Un tableau de grande valeur qui a déjà été vendu chez Sotheby's »

Depuis de longs mois, ces enquêteurs, compétents en matière de vols de biens artistiques ou historiques appartenant au patrimoine culturel national, s'intéressent à lui. Selon nos

informations, Hugues Malecki est soupçonné d'être impliqué dans le vol de mobilier national, « notamment un tableau de grande valeur qui a déjà été présenté chez Sotheby's pour plusieurs dizaines de milliers d'euros », confie une source judiciaire. Ces agissements auraient été commis lors de l'une de ses affectations précédentes, lorsqu'il était sous-préfet de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire) entre 2006 et 2007. Pour ces faits présumés, à l'issue de sa garde à vue, le sous-préfet de Normandie a été mis en examen par le magistrat-instructeur du Puy-en-Velay en charge de l'affaire et placé en détention provisoire sur décision du juge des Libertés et de la Détention (JLD). Contacté par téléphone ce vendredi, Jacques Louvier, procureur de la République du Puy-en-Velay, confirme nos informations : « Sur les faits présumés, je ne peux rien dire puisque l'affaire est couverte par le secret de l'instruction. Toutefois, je peux vous préciser que la détention provisoire sera limitée dans le temps, le temps simplement de réaliser quelques investigations supplémentaires. » La justice veut notamment savoir si le sous-préfet aurait pu commettre des faits similaires dans d'autres affectations.

(…)

Paris Normandie

Merci à **bitume8**